ST-PRYVÉ
ST-MESMIN

Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2010

Publié par extrait en exécution de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date d'envoi de la convocation du Conseil : 12/05/2010

Le 21 mai 2010, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle Roger Toulouse de Saint-Pryvé Saint-Mesmin, sous la présidence de Monsieur Cousin, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Thierry Cousin, Jean-Claude Hennequin, François Nicourt, Magdeleine Baby, Catherine Voisin, Agnès Barbanchon, Nicole Joye, David Cypel, Dominique Laurent, Pascal Kwasnik, Alain Montagnier, Edith Rouillé, Laurence Bellais, Sabine Delaroche, Michel Zabel, Daniel Arnoux, Dany Adam, Gilles Gaillard, Pascale Adam, Béatrice Robert, Françoise Gourdin, Yves Clément.

Absents représentés : Mme Carole Turpin par Mme Magdeleine Baby
M. Benoît Foulon par M. François Nicourt
M. Jean-Christophe Thauvin par M. Jean-Claude Hennequin
M. Christophe Thauvin par Mme Agnès Barbanchon
Mme Valérie Baudry par Mme Nicole Joye
Mme Marie-Claude Harrang par M. Yves Clément

Absent excusé : M. Angelo Cerqueira.

Désignation d'un secrétaire de séance
Mme Nicole Joye est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2010
Le procès-verbal du 26 mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Association Foncière de Remembrement – Renouvellement des membres
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne MM Gilbert Javoy, Xavier Herpin et Sylvain Blot, membres de l'AFR.

Modification du tableau des effectifs
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe (service social), catégorie C.

Indemnisation de stagiaires
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une indemnité à Anne-Sophie Hillier, présente une semaine par mois du 2 novembre 2009 au 02 avril 2010 au service communication, d'un montant de 412,80 €.

Tarif du repas bio journée « Roulons propre » du 16 septembre 2010
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la proposition de fixer à 15 € le tarif du repas organisé à l'occasion de la journée « Roulons Propre » le 16 septembre 2010.

Convention de fonds de concours – Financement des travaux du four à briques
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la signature de la convention du fonds de concours à intervenir avec la communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, portant sur la prise en charge financière de la restauration du four à briques à hauteur de 50 % de 65 000 €.

Demande de subvention au Conseil Général pour le financement de la réhabilitation du four à briques
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au Conseil Général du Loiret, au titre de réhabilitation du four à briques, à hauteur de 30 % du montant HT des travaux qui s'élèvent à 65 000 €.

Demande de garantie d'emprunts : société Foncière Habitat et Humanisme
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde la garantie d'emprunts demandée par la société foncière Habitat et Humanisme pour un montant de :
4 272.48 € sur 40 ans
1 285.80 € sur 50 ans.
pour l'acquisition - amélioration d'une maison relais comprenant 18 logements, située au 190 route de St Mesmin.

. . . / . . .

Groupement de commande fournitures administratives : autorisation de lancer l'appel d'offres et de signer les marchés à intervenir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de lancer la procédure d'appel d'offres portant sur l'achat de fournitures administratives et de papier de reprographie et donne son accord pour que le Maire signe les marchés et documents à intervenir.

Principe de classement dans le domaine public – Lotissement « Hameau du Lac »

Le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour, 5 abstentions et 1 non-participation au vote (Mme Turpin) :

- du principe de classement dans le domaine public des espaces communs du lotissement « Hameau du Lac », rue St-Fiacre, cheminements piétons et espaces verts constitués des parcelles cadastrées section AK n° 610, 616, 625, 626, 632, 633, 638, 645, 656, 676 et 683 d'une superficie de 3 897 m²,
- de l'élargissement de la rue de Bel Air et de la rue des Plantes, soit les parcelles cadastrées sections AK n° 639, 650, 682 et 648, sachant que la parcelle cadastrée section AK 208, incluse dans l'espace vert central de l'opération, ne sera pas concernée par la procédure de classement dans le domaine public et qu'une enquête publique sera programmée ultérieurement.

Cession de terrain à ORLIM, Quinze Pierres

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 5 contre et 3 abstentions :

- accepte la cession à la Société ORLIM de la parcelle cadastrée section ZK n° 25, d'une superficie de 580 m² située impasse des Moines, moyennant le prix net vendeur de 11 600 €, en vue de l'implantation d'un centre commercial,
- autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Bilan de concertation Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 8 contre, approuve le bilan de concertation préalable du Plan Local d'Urbanisme.

Arrêt du projet de PLU

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour, 8 contre et 4 non-participations au vote (MM. Nicourt, Foulon, Mmes Barbanchon et Delaroche), décide d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme en cours de révision de la commune de St-Pryvé St-Mesmin, tel qu'il a été présenté en séance.

Trésorerie – Demande de subvention à l'Etat – Ministère de l'Intérieur

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de 50 000 € auprès de l'Etat – Ministère de l'Intérieur dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment du domaine de la Trésorerie, les crédits ayant été inscrits au budget primitif 2010 de la ville.

Gestion des déchets – Déchets municipaux – Groupement de commandes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention de groupement de commandes à passer avec les communes de Boigny-sur-Bionne, La Chapelle Saint-Mesmin, Combleux, Fleury les Aubrais, Ingré, Mardié, Marigny les Usages, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis an Val, Saint-Hilaire Saint-Mesmin, Saint-Jean de Braye, Saint-Jean de la Ruelle, Saint-Jean le Blanc, Saran, Semoy et l'AgglO, ayant pour objet des prestations relatives aux déchets issus des activités des services techniques des communes et de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire,
- adhère aux lots n° 1 (traitement des déchets non valorisés), 2 (valorisation des balayures), 3 (reprise et valorisation des métaux), 4 (destruction d'archives municipales) et 8 (balayage des rues),
- autorise le Maire à signer la convention.

Logements temporaires – Convention de partenariat entre l'AHU, le Conseil Général, le CCAS et la ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les modalités de partenariat définies dans la convention proposée d'une durée de trois ans, reconductible par avenant,
- autorise le Maire à la signer.

Echange scolaire avec Bad Oldesloe – Reinfeld

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 500 € au collège de l'Orbellière dans le cadre de l'échange scolaire des élèves germanistes.

Prochain conseil municipal, salle Roger Toulouse :
vendredi 2 juillet 2010 à 20 h 30.

Pour extrait certifié conforme,
A St Pryvé St Mesmin, le 21 mai 2010
Le Maire,

Thierry COUSIN